

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU 29 JANVIER 2016**

Nombre de membres  
afférents au Conseil 33  
en exercice : 33  
présents : 23  
procuration : 1

Convocation du 25 janvier 2016  
Affichage du 2 février 2016

L'an deux mil seize et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER.

**Présents**

Titulaires : Martine SEGUIN, Monique FEBVRE, Jean-Paul GIBOULOT, Jean-Pierre LIEBAULT, Denis MYOTTE, Jean-François LACROIX, Denis MANTEL, Jean-Luc FLEUROT, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Jacques-Edouard BROCARD, Guy DUPUIS, Marie CHODRON DE COURCEL, Jean-Luc BARBIER, Hubert DEVELLE, Françoise MOINE, Jean FLOUR, Danielle DUCRET-LAMALLE, Etienne FLAMAND, Henri ROCHE, Bernard PETION.

Suppléants : Daniel RIPERT (non votant titulaire présent), Bernard BONVALOT, Ludovic VILLEMIN (non votant titulaire présent), David DOYER (non votant titulaire présent), Jean-François RONDOT (non votant titulaire présent), Michel CLERC (non votant titulaire présent), Denis FICHOT (non votant titulaire présent).

Secrétaire de séance : Yannick ROYER.

Ont donné pouvoir : Marie-Odile FAVELIER à Denis MYOTTE

*Madame BARRAUD, trésorier excusée. En présence de madame Béatrice MOINGEON-HERMARY, conseillère départementale.*

Le Président

- ouvre la séance,
- monsieur Yannick ROYER désigné secrétaire de séance,
- sur le compte rendu de la précédente séance : approuvé.

**TEPcv**

Les membres du Conseil communautaire valident le principe de l'ensemble des fiches-actions présentées pour la 2<sup>ème</sup> phase et sollicitent une extension de l'aide TEPcv en conséquence de l'ordre de 2 000 000 €.

**ACQUISITION MASSIF FORESTIER**

Les membres du Conseil communautaire décident de se porter candidat auprès de la SAFER Bourgogne Franche-Comté en vue de conclure l'acquisition amiable du massif forestier situé sur la commune de DETAIN et BRUANT, lieu-dit Bois Royal de Pierre Saux, parcelles cadastrées section B n° 4 à 42, d'une superficie totale de 204 ha 52 ares 60 ca, au prix de 1 155 000 € auquel s'ajoute les frais SAFER et notariés estimés à 71 750 € HT, chargent et autorisent le Président à entreprendre toutes démarches pour procéder à cette acquisition par acte notarié, valident le plan de financement :

Dépenses HT	= 1 226 750 €
Recettes	
• Subvention TEPCV	= 981 400 €
• Emprunt	= 245 350 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

## **LIVRET**

Le livret « terre de pionniers » réalisé dans le cadre de la démarche de valorisation et de communication est terminé. Les membres du Conseil communautaire reçoivent un exemplaire. Une remise officielle à chaque foyer est prévue fin février. Le stock final sera remis à l'Office de tourisme pour être vendu.

## **AMPOULES LED**

Le Président informe qu'une convention signée début décembre entre EDF et l'Etat prévoit la prochaine distribution de lampes LED dans les territoires engagés dans une démarche TEPCV.

## **CONVENTION AVEC ERDF**


Les membres du Conseil communautaire prennent acte de la convention de partenariat signée avec ERDF le 26 janvier 2015 à l'occasion des Assises de l'Energie à Dunkerque.

*Séance levée à 20 heures 30.*

Vu, pour affichage, le 2 février 2016

Le Président,

Daniel BARBER



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Daniel Barber". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top edge, "CANTON de BLYGNY SUR OUCHE" in the center, and "71280" at the bottom.